

SIEMO

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2018



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Introduction	3
Déclaration de soutien	4
I. Droits de l’homme et Normes internationales du travail	5
A. Les principes du Global Compact	5
B. Nos engagements	5
Mettre en œuvre notre charte de responsabilité sociétale	5
Former nos collaborateurs	5
Œuvrer pour la santé et la sécurité au travail	6
Agir en faveur du handicap	6
Agir pour l’égalité femmes hommes	7
C. Objectifs 2019	7
II. L’environnement	8
A. Les principes du Global Compact	8
B. Nos engagements	8
C. Objectifs 2019	8
III. Lutte contre la corruption	9
A. Les principes du Global Compact	9
B. Notre engagement	9
C. Objectifs 2019	9

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1990, SIEMO a développé des compétences reconnues dans le secteur de la pétrochimie, historiquement son cœur d'intervention, dans les métiers de l'échafaudage, l'isolation, et l'ignifugeage. Implantés à proximité de nos sites d'intervention, notre réactivité et notre professionnalisme ont permis de développer l'entreprise. Nous nous appuyons sur les compétences et les valeurs humaines de la société afin de nous améliorer en continu et d'apporter des solutions techniques à nos clients.



Nos métiers présentent des risques spécifiques pour nos collaborateurs (chute de hauteur, intervention sur des sites SEVESO 2, etc.), et nos clients sont médiatiques (TOTAL, EDF, etc.), ainsi les progrès effectués en matière de responsabilité sociétale et environnementale bénéficient à l'ensemble de nos parties prenantes. C'est donc naturellement que les principes du Global Compact des Nations Unies viennent compléter les démarches accomplies par SIEMO en matière de santé, sécurité, environnement et lutte contre la corruption.

Cette Communication sur le Progrès retrace l'ensemble des actions réalisées en 2018 en faveur des 10 principes du Global Compact. Il décrit également les objectifs pour l'année 2019.

Agence de Donges
BP 52
44480 Donges
Tél : 02.40.91.04.77

Agence de Grandpuits
ZI - RD 67
77720 Grandpuits
Tél : 01.64.08.00.34

Agence de Lillebonne
BP 10061
76170 Lillebonne
Tél : 02.35.39.00.72

Agence de Lyon
BP 15
69320 Feyzin
Tél : 02.35.39.97.56

Antenne de Carling
Plateforme chimique - BP 50058
57502 Saint-Avold cedex
Tél : 03.87.00.50.36

Département Naval
12 Boulevard de la Liberté
44600 St Nazaire
Tél : 02.40.42.74.88

DECLARATION DE SOUTIEN

SIEMO

Siège Social

BP 10061

76170 Lillebonne

H.E. Antonio Guterres

Secrétaire Général

Nations Unies

New York, NY 10017

USA

Objet : Déclaration de soutien au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire Général,

Nous adhérons depuis 2017 au Global Compact des Nations Unies, qui promeut 10 principes en matière de respect des Droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de la protection de l'environnement.

Nos préoccupations sont la sécurité, l'environnement et la satisfaction de nos clients. Notre adhésion au Global Compact des Nations Unies nous permet aujourd'hui de partager nos démarches de progrès sur les thématiques des Droits de l'Homme, des Normes internationales du travail, de l'Environnement, et de la Lutte contre la corruption.

J'ai le plaisir de vous renouveler l'engagement de SIEMO à respecter et à promouvoir les 10 principes du Global Compact, et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour faire progresser les 10 principes du Global Compact.

Miguel VEIGA

Directeur Général



I. DROITS DE L'HOMME ET NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

A. LES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

B. NOS ENGAGEMENTS

METTRE EN ŒUVRE NOTRE CHARTE DE RESPONSABILITE SOCIETALE

- ✓ SIEMO respecte les Droits de l'Homme et a déployé depuis 2017 une Charte de Responsabilité Sociétale afin de répondre à l'ensemble de notre politique interne et aux principes Global Compact. Ainsi, l'ensemble de la direction de SIEMO s'engage à mettre en œuvre des principes essentiels qui assurent le respect des droits et la dignité de chacun.
- ✓ SIEMO respecte le droit du travail français pour l'ensemble de ses effectifs.

FORMER NOS COLLABORATEURS

- ✓ En 2018, la formation a représenté un budget de 3,69% de la masse salariale qui est nettement supérieur au minimum légal.
- ✓ L'objectif pour l'année 2018 était d'améliorer le taux de satisfaction de demande de formation de nos salariés. Un processus de décision concernant les demandes des formations a été mis en place, permettant d'assurer le suivi de sa demande. Ainsi, les responsables hiérarchiques et la direction générale sont mobilisés pour la validation des demandes de formation. Les salariés sont informés par courrier de la validation ou non de leur demande.

	Taux de satisfaction 2017	Taux de satisfaction 2018
ETAM / CADRES	88 %	100 %
OUVRIERS	18 %	51 %

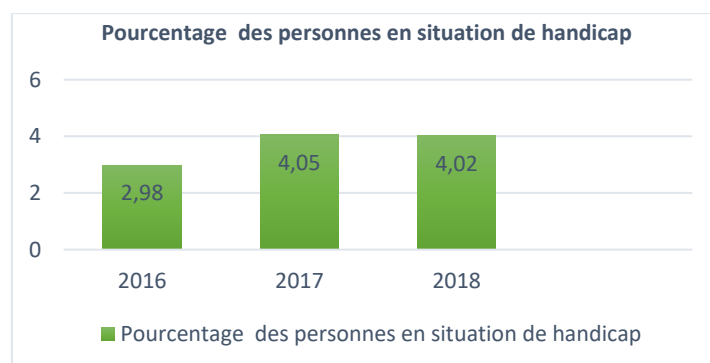
- ✓ Durant l'année 2018, en vue de favoriser l'égalité des chances, 12 collaborateurs ont bénéficié d'une formation de langue française.
- ✓ Sur l'année 2018, 16 encadrants de proximité ont débuté une formation « management chef d'équipe », qui se terminera en 2019, et en 2019, 14 autres collaborateurs bénéficieront de cette formation. Ainsi, sur 2018/2019 ce sont 30 encadrants de proximité qui seront formés au management, soit environ 90% de l'effectif d'encadrement de proximité. Cette formation a pour but de permettre aux encadrants de proximité d'être plus à l'aise dans leur rôle d'accompagnement et de respect des règles et de la législation.

ŒUVRER POUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

- ✓ Nos sites sont certifiés MASE (santé et sécurité au travail). SIEMO s'engage à respecter ses obligations réglementaires en matière de santé et sécurité, et à fournir les Equipements de Protection Individuelle adaptés à ses collaborateurs (organique ou travail temporaire).
- ✓ SIEMO s'engage à permettre à ses collaborateurs de travailler en toute sécurité. Ainsi l'ensemble de nos collaborateurs (organique ou travail temporaire) bénéficie du même parcours sécurité, incluant un accueil sur site avec l'explication des consignes de sécurité, et des mêmes formations réglementaires à la sécurité.
- ✓ Nous avons pour objectif d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs, pour cela en 2018, 30% de nos collaborateurs (soit 95 collaborateurs) ont été formés aux gestes et postures adéquats dans leur métier.

AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP

- ✓ La diversité est au cœur de la Gestion des Ressources Humaines chez SIEMO. Elle s'exprime dans différents domaines tels que les nationalités, l'âge, le sexe et le handicap. La nature de notre travail limite fortement l'embauche de travailleurs en situation de handicap, cependant nous mettons des actions en œuvre afin de maintenir notre taux d'emploi de personnes en situation de handicap. Pour 2018, nous souhaitons maintenir le taux de 4,05%, en augmentant le flux d'affaire avec le secteur protégé (les ESAT et EA). Nous avons réussi à maintenir à 4,02% le taux de personnes en situation de handicap, tout en augmentant de 3% notre effectif global.



En 2018, nous avons mis en place le tri des déchets dans nos agences. Pour réaliser la collecte de nos déchets, nous avons choisi une société ayant les agréments « Entreprise adaptée » et « Entreprise d'insertion » afin de contribuer à l'emploi de personnes en situation d'handicap et d'améliorer nos pratiques de responsabilité sociale.

AGIR POUR L'EGALITE FEMMES HOMMES

- ✓ Aucune discrimination n'est admise au sein de SIEMO, et dans un métier dit « masculin » nous agissons en faveur de l'égalité femmes hommes. Ainsi SIEMO s'engage à ne pas faire de discrimination à l'embauche sur le sexe. Les annonces d'emploi sont rédigées de manière neutre et égalitaire, et le processus de recrutement assure l'application de critères de sélection identiques, sans faire référence au sexe.

C. OBJECTIFS 2019

- ✓ En 2019, la Charte de Responsabilité Sociétale sera diffusée aux nouveaux directeurs d'agence en fonction.
- ✓ Notre objectif de l'année 2018 à 2019, est de continuer à améliorer notre taux de satisfaction de demande de formation et de continuer à former notre personnel aux gestes et postures adéquats dans leur métier afin d'améliorer les conditions de travail de nos salariés.
- ✓ De plus une démarche de prévention des Risques Psychosociaux sera engagée au deuxième semestre 2019.
- ✓ Désignation d'un référent sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

II. L'ENVIRONNEMENT

A. LES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

B. NOS ENGAGEMENTS

- ✓ SIEMO s'engage à respecter la réglementation en matière d'environnement, et déploie une politique environnementale afin de minimiser notre impact environnemental et d'améliorer notre système de management de l'environnement. Nous incitons l'ensemble de nos collaborateurs à adopter des gestes simples en faveur de l'environnement.
- ✓ Durant l'année 2018, nous avons mis en place le tri des déchets papiers/cartons, gobelets, cannetes, bouteilles plastiques dans nos principales agences afin de revaloriser au maximum nos déchets.
- ✓ Le déploiement de la politique environnementale et l'amélioration de notre système, nous ont permis l'obtention de la certification ISO 14001 sur 3 de nos agences en 2018.

C. OBJECTIFS 2019

- ✓ Pour l'année 2019, nous souhaitons améliorer notre système de management de l'environnement en réalisant un bilan global de nos émissions de CO2 pour le parc véhicule de nos principales agences.
- ✓ Nous souhaitons également déployer des technologies plus respectueuses de l'environnement, en mettant en place des tablettes numériques qui nous permettront de réduire la consommation de papier.

III. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

A. LES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

B. NOTRE ENGAGEMENT

- ✓ SIEMO s'engage à mettre en œuvre les axes préconisés par la loi Sapin II, de manière volontaire, puisque SIEMO ne rentre pas dans le champ d'application de cette loi.
- ✓ SIEMO s'engage au travers de sa politique anti-corruption, à lutter contre la corruption, à respecter les intérêts des clients, et à respecter la confidentialité des informations.
- ✓ L'année 2018 voit de nombreux progrès en matière de dispositif anti-corruption. Ainsi, la politique anti-corruption a été déployée, un code de conduite a été annexé au règlement intérieur, la cartographie des risques de corruption a été établie, et un dispositif d'alerte interne a été mis en place.

C. OBJECTIFS 2019

- ✓ L'objectif de 2019 est de continuer la mise en place des axes de la loi Sapin II, avec la mise en place de procédure de contrôles comptables et d'évaluation des partenaires, du dispositif de formation, et de la politique de sanction disciplinaire, ainsi que d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne.
- ✓ Obtenir la certification ISO 37001 en 2020.